



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) LOGITIA**  
**Lundi 28 septembre 2015 à 14 heures 15,**  
**Préfecture de Tarn-et-Garonne**

Présidence assurée par :

- Jean-Michel DELVERT, sous-préfet de l'arrondissement de Montauban et secrétaire général.

Participants :

- Francis DEGUISNE, DREAL
- Pierre CADET, Directeur Général, Logitia
- Christophe SUDRON, Directeur, Logitia
- Simon PENEAU, Ingénieur QSE, Logitia
- Ghislain CASTAGNE, Représentant du CHSCT, Logitia
- Chantal LHUISSIER, SIDPC
- Jean-Claude Raynal, Maire de Montbartier, CDC Garonne Canal
- Christian GRADIT, Adjoint au Maire, Montbartier
- Alain POUJET, France Nature Environnement
- Patrick TEULADE, DDT 82
- Gérard BAFFALY, CD 82
- Lionel CLERC, CD 82
- José RUIZ GONZALES, SDIS 82

## ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 octobre 2014
- 2) Bilan annuel des activités de la société Logitia
- 3) Bilan des actions de l'inspection des Installations Classées
- 4) Questions diverses

*La séance est ouverte à 14 heures 15 par Jean-Michel DELVERT, Secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne et sous-préfet de l'arrondissement de Montauban.*

### **1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 octobre 2014**

*Le compte rendu est approuvé.*

### **2. Bilan annuel des activités de la Société Logitia**

Monsieur PÉNEAU (Ingénieur QSE Logitia) commence par exposer les changements qui sont intervenus en 2014-2015. Il mentionne en particulier l'entrée en vigueur de la directive Seveso 3. Il précise que le site Logitia demeure Seveso « seuil haut » et que les produits stockés restent les mêmes. Il expose ensuite les actions de prévention des risques, soulignant en particulier un taux élevé de formation (199 heures) dans l'Etablissement Logitia. L'analyse environnementale a été actualisée en août 2014, avec pour point sensible la consommation d'électricité. La veille réglementaire est effectuée régulièrement. Monsieur PÉNEAU expose les coûts engagés sur la maîtrise des procédés et signale un seul événement particulier : la perte du réseau électrique et télécom à la suite de la chute d'un arbre, pendant un orage. Il précise que divers exercices ont été réalisés (dont 2 évacuations). Au total, la dépense en gestion de sécurité sur le site s'est élevée à 104 000 euros, et 317 heures y ont été consacrées.

Monsieur PÉNEAU évoque ensuite les processus liés au système de management intégré, qui est mis à jour en permanence. Diverses actions ont été retenues à la suite de la revue de Direction : validation de nouveau format des indicateurs environnementaux et sécurité, intégration de la directive SEVESO 3 et déploiement des Visites comportementales de sécurité. En outre, un audit ISO 14001 a mis en exergue un point sensible : la mise en place un exercice POI. Cet exercice est prévu au plan d'actions 2015-2016, dont Monsieur PÉNEAU fait part à la Commission. Enfin, il rappelle qu'une demande d'augmentation de stockage de 800 tonnes supplémentaires a été émise en février 2014, au travers de l'étude de danger : une réponse est attendue prochainement.

Monsieur CASTAGNÉ (élu du CHSCT Logitia) regrette de n'avoir pas été prévenu plus tôt de la tenue de la présente réunion. Il n'a pas été en mesure de la préparer correctement.

Monsieur DEGUISNE s'en excuse, et explique qu'une représentation du personnel locale devrait être assurée en Commission, ce qui explique la présence de Monsieur CASTAGNÉ. Il s'engage à ce que ce dernier obtienne désormais les éléments en temps et en heure.

Monsieur POUJET explique que, dans le cadre du groupe Ecophyto 2025, des fiches sont en cours d'élaboration sur les influences des phytosanitaires sur l'eau, l'air et la santé. Il regrette qu'aucune mesure d'émission dans l'air ne soit réalisée chez Logitia.

Monsieur DEGUISNE explique qu'il n'existe pas d'élément réglementaire qui justifierait de demander à l'exploitant une telle mesure. En outre, il n'y a pas de raison de suspecter de telles émissions atmosphériques de phytosanitaires dans l'environnement immédiat de l'installation. En effet, l'exploitant Logitia ne manipule pas directement de produits mais seulement des cartons, sacs et bidons.

Monsieur POUJET estime qu'une telle mesure se justifierait, sachant qu'une ouverture accidentelle d'un contenant ne peut être exclue.

Selon Monsieur SUDRON (Directeur de Logitia), les cellules où sont stockés les phytosanitaires sont ventilées en permanence, de même que le local « bidons fuyards ». En cas de déversement accidentel, le traitement s'opère avec des équipements de travail individuels adaptés - en particulier des masques à cartouche.

Monsieur BAFFALY (CD 82) rappelle qu'un exercice a été réalisé sur le Plan particulier d'intervention, lequel a bien fonctionné. Une attention toute particulière est portée, dans ce cadre, à la vélo voie verte (RD200). Monsieur BAFFALY ajoute que la D50 n'est plus soumise à limitation officielle de tonnage.

### **3. Bilan des actions de l'inspection des Installations Classées**

Monsieur DEGUISNE présente ce bilan à la Commission. Il précise, en particulier, que l'inspection approfondie du 16 avril 2014 a donné lieu à diverses demandes de complément, mais que les services n'ont pas relevé de dysfonctionnement majeur qui aurait justifié d'une action réglementaire. Il apporte des précisions sur les demandes d'informations et les vérifications qui ont été faites auprès de l'exploitant.

Outre la visite d'Inspection, la DREAL s'est penchée sur l'étude de dangers – laquelle fait apparaître une augmentation de la capacité de stockage de certains produits, et l'ajout de produits tels que de l'acide ou des bases. Cela ne modifie pas substantiellement le tableau de classement, et ces éléments ont été intégrés à l'étude de dangers. Ce stockage d'acide et de bases, dans des locaux différents, ne soulève aucune inquiétude particulière pour la DREAL. L'étude de dangers en elle-même est en cours de validation.

Monsieur DEGUISNE explicite les changements intervenus pour les établissements SEVESO, et qui tiennent à l'application d'une réglementation européenne « CLP » : cette dernière a modifié totalement la nomenclature ICPE et la caractérisation physique et chimique des produits. L'Etablissement ne risque pas d'être déclassé en « seuil bas » et continuera d'être soumis aux mêmes règles et périmètres de protection qu'aujourd'hui. Ces périmètres, selon l'étude de dangers, ne seront pas modifiés.

Enfin Monsieur DEGUISNE explique que l'Etablissement a été soumis à déclaration périodique des résultats d'analyses piézométriques. Ce suivi sera maintenu, et les résultats devront alimenter la base de données GIDAF. Enfin, les garanties financières ont été maintenues à même hauteur.

Monsieur GRADIT (Adjoint au Maire, Montbartier) explique que des piézomètres ont été laissés en place dans le cadre de la démilitarisation des centres d'essence à Montbartier. Il serait intéressant de rapprocher leurs mesures de celles faites côté Logitia.

Enfin Monsieur PÉNEAU explique, en réponse à Monsieur POUJET, que les acides et les bases sont stockés au centre du site et non pas en périphérie.

#### 4. Questions diverses

Monsieur POUJET suggère de prévoir une formation pour les personnes qui sont responsables du confinement.

Monsieur DEGUISNE, DREAL, assure que la seule personne qui doit se confiner en cas d'accident a été formée. En outre, Monsieur DEGUISNE précise à Monsieur CASTAGNÉ que les représentants du personnel sont protégés, et ont toute liberté de s'exprimer en CSS.

*Monsieur le Sous-Préfet lève la séance à 15 heures 05.*

Pour le préfet,  
Le Secrétaire général,

Jean-Michel DELVERT